

À l'intention du :

Conseil d'administration du Mouvement Écologique du Haut-Richelieu

Réponses concernant les enjeux environnementaux de la circonscription de St-Jean.

Madame Tremblay, membres du conseil d'administration du Mouvement Écologique du Haut-Richelieu,

Je souhaite premièrement vous remercier pour les questions que vous avez soumises à notre parti dans votre dernière communication. Celles-ci sont tout à fait pertinentes et les réponses fournies par les différents partis mériteraient d'être connues du grand public.

Vous trouverez ci-bas les réponses aux questions posées. En définitive, beaucoup pourrait être dit par rapport aux objectifs du parti vert sur chacune d'entre elles. Nous avons toutefois tenté d'être succins et précis dans nos réponses.

1) Comment votre parti s'y prendrait-il pour atteindre les objectifs d'Aichi sur la biodiversité auxquels le Canada a adhéré en 2010?

Les Objectifs d'Aichi représentent un plan ambitieux et nécessaire de la protection de la diversité biologique. D'emblée, nous soulignons que le document constitutif de nos politiques « Vision Verte 2020 », mentionne en section 3.3 que le Parti vert « assurera le financement fédéral nécessaire à l'atteinte des objectifs d'Aichi – protéger 17% de nos terres et plan d'eau terrestre ainsi que 10% des espaces côtiers d'ici 2020 ».

Un vaste nombre de politiques promues dans le programme électoral du Parti vert vient soutenir l'atteinte des Objectifs d'Aichi. Nous aimerions notamment souligner:

- Aichi A.3 - Mettre fin aux subventions fédérales dédiés aux énergies fossiles (3,5MM / an)
- Aichi A.4 – Revoir les politiques de commerce international afin de retirer les « Protocoles de règlement entre investisseurs et pays hôtes » des accords futurs et existant. Ceci nous permettra de mettre en place des politiques nationales en approvisionnement alimentaire centrés sur le circuit court (200 km) et la souveraineté alimentaire.
- Aichi B.5 – Le Parti vert s'est engagé en cour de campagne à reboiser 30 000 hectares de forêts annuellement, et ce jusqu'en 2050.

[...]

De plus, l'Assemblée générale des membres du Parti vert a adopté une résolution lors de sa réunion en l'an 2000, statuant qu'il est « la politique du Parti vert de voir à ce que 50% du territoire canadien, dans chacun de ses écosystèmes, soit protégés. Les mesures utilisées afin d'atteindre cet objectif incluront : la protection d'aire à grande superficie¹, la conservation de terres privées ainsi que préservation de l'intégrité écologique des territoires. »

La vallée du richelieu étant un milieu écologique unique, nous souhaitons nous assurer que celle-ci soit dûment protégée.

¹ De l'anglais : « Big Landscape Conservation »

2) Le Mouvement écologique travaille depuis plusieurs années à l’octroi d’un statut de protection pour la rivière Richelieu ou une portion de celle-ci. De quelle façon votre parti s’y prendrait-il pour mieux protéger la rivière et ses écosystèmes aquatiques et riverains?

Notre plateforme comprend la mise en place d’espaces aquatiques protégés recouvrant 30% des terres, eaux douces et océans d’ici 2030. Ce qui marquerait une balise dans le processus de protection du territoire canadien en vue de notre objectif de 50% de territoires protégés, tel que mentionné plus haut. Comme nous assumons que l’ensemble des espaces et régions doivent être représentés dans ces efforts, je m’engage à ce que la rivière Richelieu y soit incluse, en partie ou dans son entièreté.

De plus, nous considérons les zones tampons, les milieux humides ainsi que les berges comme des infrastructures vitales à la protection contre les inondations et les changements climatiques. Des investissements importants sont prévus au niveau national afin de conscientiser les populations et les élus locaux à ces enjeux et d’effectuer des travaux de revitalisation et de protection.

Nous tendrons naturellement l’oreille aux conclusions à venir du Groupe d’étude international du lac Champlain et de la rivière Richelieu, qui fournira ses recommandations à la Commission mixte internationale en 2021. Nous souhaitons agir rapidement sur les conclusions des experts pour le bien de la rivière Richelieu et des populations riveraines.

3) Que propose votre parti pour atteindre la cible de l’Accord de Paris sur le climat, qui consiste à réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre (GES), par rapport à 2005, d’ici 2030?

L’objectif du Parti vert est de réduire de 60% les émissions de GES d’ici 2030, considérant notre objectif de carbo-neutralité en 2050. Nous savons trop bien que ce sont les derniers kilomètres d’une course qui sont les plus difficiles. Notre plan est ambitieux, et possible.

La liste d’initiative que nous souhaitons mettre en place pour l’atteinte et le dépassement de la cible de l’Accord de Paris sur le climat est longue. Nous souhaitons souligner ici les points suivants :

- Nous mettrons fin à l’exploitation des sables bitumineux d’ici 2030. Une loi fédérale interdisant la production de pétrole ou autres produits synthétiques à partir des sables bitumineux sera introduite en chambre.
- L’ensemble des activités de fracturation hydraulique seront interdites sur le territoire canadien. Cette politique entrera en fonction dans les premiers mois d’un gouvernement vert.
- La vente de voiture à essence sera interdite à partir de 2030.
- Des investissements importants en transport en commun régional, ainsi qu’en rail, sont prévus. Par exemple, 720 millions de dollars en 2020 et 600 millions récurrent en financement additionnel à Via Rail afin de mettre à niveau le transport par rail. La croissance de l’offre ainsi que la mise en place de voie de contournement permettant au commercial de céder la priorité aux trains passagers seront nos priorités.
- La mise en place d’un chantier de train à haute vitesse entre Toronto-Ottawa-Montréal-Québec ainsi qu’un second corridor entre Calgary et Winnipeg.



- La plantation de près d'un million d'hectares de forêts d'ici 2050, à un rythme de 30 000 hectares par an.
- Le financement d'une transition énergétique dans le domaine du chauffage afin de mettre fin à l'utilisation du mazout, du diesel et autre pétrole lourd pour le chauffage des maisons en hiver.

Nous espérons les éléments de réponses ci-mentionnés comme d'intérêt pour votre organisation, et souhaitons souligner notre disponibilité à y apporter des compléments d'informations, dans le cas où cela serait nécessaire.

Sincèrement,

André-Philippe Chenail
Candidat - Circonscription de St-Jean
Parti Vert du Canada / Green Party of Canada
Tel : 514-880-3807